

ARRÊTÉ MUNICIPAL
règlementant le stationnement sur le parking situé « Avenue des Prades »
Enlèvement d'une grue de chantier par l'entreprise « ALBOUY Couverture »

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté municipal 2025/101 autorisant la Sté « ALBOUY Couverture » à implanter une grue sur le parking situé à hauteur de l'immeuble G128 « 57, Avenue des Prades » à partir du 30 septembre 2025 pour effectuer des travaux de réfection de toiture de l'immeuble,
- Vu la demande de la société « ALBOUY Couverture » 12330 NAUVIALE qui sollicite l'autorisation d'utiliser les 6 emplacements matérialisés de part et d'autre de la grue pour procéder à son enlèvement le mardi 18 et le mercredi 19 novembre 2025.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public.

- ARRETE -

Article 1^{er} - **OBJET** :

Une autorisation est délivrée à l'entreprise « ALBOUY Couverture », dans le cadre de l'enlèvement de la grue de chantier, pour occuper les 6 emplacements de stationnements situés sur le parking « Av des Prades », de part et d'autre de la grue.

Article 2 - **DURÉE** :

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable du **mardi 18 novembre 2025 - 13h00 au mercredi 19 novembre 2025 - 18h00**.

Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES** :

Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.

Article 4 - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES** :

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit.

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise « ALBOUY Couverture ».

Article 5 - **EXECUTION** :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 14 novembre 2025.



Jean-Philippe PÉRIÉ,
Maire de Marcillac-Vallon